

**Mail reçu le 21/09/2022 à 00h12**

Dimanche 17 septembre 2022 un incendie de forêt sur la commune d'Ares a nécessité l'évacuation de 300

riverains proche du sinistre. A ce jour en pleine zone boisée au lieu dit la Montagne il est proposé un défrichement

pour la réalisation d'un lotissement pouvant accueillir 115 logements soit 350 personnes .

Pour une simple raison de bon sens, on ne construit pas en forêt avec les risques d'incendie qui parcourent

notre massif forestier, pour cette raison, je m'oppose à la réalisation de ce défrichement tel qu'il est présenté.

B.G.